

## Article : Remisage des bacs après la collecte

Le règlement communautaire de collecte des déchets prévoit que\* :  
les récipients de collecte des déchets

- sont à **présenter à partir de 18h00** la veille au soir du jour de collecte  
ET
- doivent être **rentrés** dans les plus brefs délais après le passage du camion de collecte et **au plus tard en fin d'après-midi** du jour de collecte.

En dehors de ces créneaux, la présence de vos poubelles sur les trottoirs ou dans l'espace public n'est pas autorisée.



**Le remisage des bacs est obligatoire** pour limiter l'encombrement des trottoirs et ne pas gêner la circulation des piétons.

**En cas de non-respect de cette réglementation la sanction encourue** est une **contravention de 35 € et jusqu'à 750 €** en cas d'encombrement entravant la liberté ou la sûreté de passage sur la voie publique.

Nous comptons sur votre participation et votre civisme à la bonne application de ces règles du vivre ensemble.

## Article : Adaptation du volume du bac de tri

**Votre bac de tri est devenu trop petit depuis la simplification du geste du tri ?**

Contactez les services de la Direction des Déchets afin d'obtenir un bac de volume supérieur :

- Par internet : [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr) (rubrique « Services aux habitants / démarches en ligne / Poser une question / Collecte et tri des déchets)
- Par téléphone : 03.26.02.90.90



Attention : **les gros cartons sont à apporter en déchetteries.**

Dans le bac de tri vous déposez les cartons imprimés d'emballages et les cartons bruns de petites dimensions de type boîte à pizza ou carton de couches comme taille maximum.

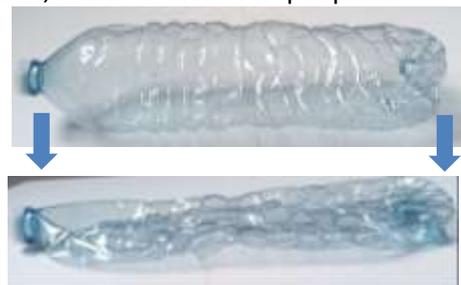
## Article : Bien remplir son bac de tri

**Pour optimiser mon bac de tri : j'aplatis mes déchets**

Vous l'avez remarqué, avec la simplification du geste du tri, le bac de tri se remplit plus.  
Un astuce pour limiter le volume des emballages ?

Avant de les jeter, **j'aplatis** :

- **Les bouteilles en plastique et les briques alimentaires** dans le sens de la longueur
- **Les cartonnettes**



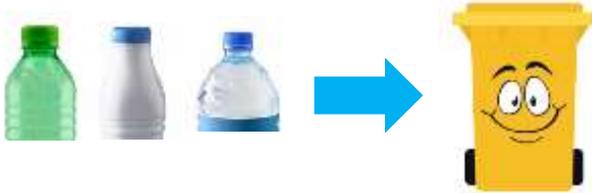
Mais surtout, n'imbriguez pas vos différents déchets les uns dans les autres, car ils ne pourraient pas être distingués au centre de tri ni recyclés ensuite.

## Article : Bouchon sur la bouteille en plastique

### Faut-il laisser le bouchon sur la bouteille en plastique ?

A la question que beaucoup se posent, nous répondons :

**OUI**, il faut laisser le bouchon sur la bouteille en plastique lorsque nous la jetons dans le bac de tri. **Accroché à la bouteille**, il arrivera bien jusqu'à la filière de recyclage. Sa matière est très prisée.



## Article : VERRE

### Le verre bien trié : c'est 4 fois moins cher qu'en ordures ménagères !

Une bouteille déposée dans un **conteneur à verre** coûte **4 centimes d'euro** pour être collectée et recyclée.

Mise dans les **ordures ménagères**, elle coûte **18 centimes d'euro**.

Et encore pire : mise dans le bac de tri, elle coûte même 10 fois plus cher sans parler des risques réels pour le personnel trieur.

**Alors trions bien le verre !**

**Il fait fonctionner l'économie locale car il est collecté, affiné et réutilisé avec des entreprises du territoire et nous optimisons en plus le coût de gestion de nos déchets.**



## Vos vêtements ont de l'avenir : réparez-les, vendez-les ou donnez-les !

L'analyse du contenu des poubelles d'ordures ménagères prouve qu'elles contiennent encore en moyenne **10 kg par habitant et par an** de textiles. Mis dans la poubelle, ils sont incinérés et représentent un **surcoût important** pour la collectivité sans compter la perte environnementale et sociale.

Il est possible et facile de faire mieux : on vous dit comment et pourquoi.

### ✓ 4 solutions pour leur donner une seconde vie

- Les réparer ou les transformer



Tout d'abord, pensez à réparer vos vêtements. Quelques points de couture suffisent parfois.

De nombreuses associations proposent des cours de couture pour apprendre à réparer ou customiser un vêtement, pour lui redonner un look plus actuel et personnalisé.

Il est également possible de transformer un vieux jean en sac à main, un t-shirt en collier,...

- Les revendre par internet, dans des dépôts-ventes ou lors de brocantes.

- Les donner à des associations caritatives ou d'économie sociale et solidaire

Les consignes de tri : apportez vos vêtements, vos chaussures par paire, et votre linge de maison propres et secs.

Voici des associations locales : Service du vêtement, F.R.I.P.E Emmaüs, Croix Rouge Française, Secours Populaire Français, Equilibre Marne SOS Bébés, Foyer Protestant.

- Les donner dans des points d'apport volontaires

Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, **même abîmés**.

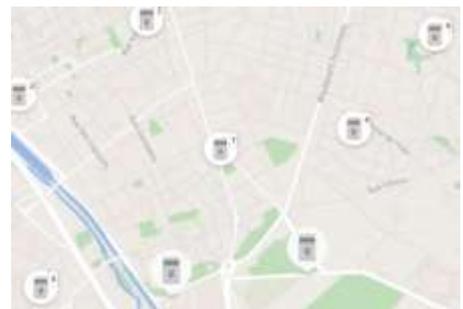
**Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.**



Actuellement **252 points d'apport volontaire** sur le territoire communautaire sont mis en place par différents collecteurs parmi lesquels Le Relais, F.R.I.P.E. Emmaüs, et Ecotextile. **Plus de 1 000 tonnes de textiles, linges et chaussures y ont été collectées en 2021, soit 3,6 kg par habitant.**

Localisez le point d'apport le plus proche de chez vous :

[www.grandreims.fr/conteneurs-a-textile](http://www.grandreims.fr/conteneurs-a-textile)



## ✓ Les bienfaits de votre geste de tri

Outre l'aspect financier évoqué précédemment :

- Vous réduisez votre **impact environnemental**,
- Vous participez ou générez une **dynamique d'activité et d'emploi d'insertion notamment**,
- Vous favorisez l'**accessibilité aux produits d'occasion**,
- Vous permettez la **création de nouvelles matières premières** grâce au recyclage,



Selon leur état les articles seront majoritairement reportés ou recyclés.

Refashion est l'éco-organisme\* en charge de la filière textile. Dans son dernier rapport annuel publié, il rappelle que les textiles collectés sont triés dans l'un des 66 centres de tri conventionnés (51 en France et 15 ailleurs en Europe) en 5 catégories :

### La deuxième vie des textiles et des chaussures

#### Réutilisation



#### Recyclage



#### Combustible solide de récupération



#### Valorisation énergétique



#### Élimination



Résultat du tri dans les 67 centres de tri en France et en Europe



Refashion est garant d'une traçabilité des déchets collectés dans ces centres conventionnés. De plus le Grand Reims est vigilant sur le réemploi de vos textiles au niveau local.

\* éco-organisme : structure à but non lucratif qui permet aux producteurs de produits et d'équipements de remplir leurs obligations de collecte des déchets, lorsque les biens produits arrivent en fin de vie. Il fait aussi le lien entre les différents acteurs de la chaîne de production et d'utilisation, dans le but d'optimiser la filière de gestion des déchets.